



Gerance libre d un cercle par une association

Par **sandrine**, le **01/07/2010 à 10:25**

Bonjour, une association de village m a proposée une gérance libre d un cercle les murs appartiennent a la mairie et cette dernière a laissée le local a disposition de l association, le bar est fermé depuis 2 ans et demi et ma question est est ce que l association a le droit de me faire un contrat de location gérance étant donné qu elle n est pas commerçante? merci

Par **fabienne034**, le **01/07/2010 à 10:56**

bonjour, non et ce n'est pas intéressant pour vous pour tout savoir sur la location gérance: <http://www.fbls.net/locationgeranceinfo.htm> il vaut mieux signer un bail commercial avec la mairie pour tout savoir sur le bail commercial <http://www.fbls.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>